



PREAVIS MUNICIPAL No 03 - 2019

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 19 juin 2019

Municipalité
de Bursinel

Commission des Finances

Délégué municipal : Régis Widmer

Objet : Demande de crédit pour la peinture de la façade de la Maison de Commune

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Maison de commune, construite en 1981 et entièrement refaite en 1998, abrite l'administration communale, la salle du conseil et deux appartements.

Le bâtiment doit être sans cesse entretenu, avec par exemple, la rénovation des bureaux de l'administration, la salle du conseil et la cuisine en 2017 et 2018.

Exposée aux intempéries, avec peu d'avant toit, la façade du bâtiment mérite d'être repeinte. Un lavage de la façade date de 2007 et le nettoyage des boiseries a été effectué en 2013.

Pour diverses raisons, ces travaux n'ont pas été entrepris comme prévu initialement durant l'été 2018 et sont donc reportés à l'été 2019.

Ces travaux ont été prévus au budget 2018, les crédits alloués ont été mis sur un compte d'attente et seront réutilisés de la manière suivante :

- Travaux de peintures : CHF 21'700.-
- Echafaudages : CHF 5'630.-

Travaux en plus du devis initial non planifiés en 2018 :

- Avant toit : CHF 3'300.-
- Nouvelle porte en PVC salle du conseil : CHF 3'000.-

Soit un sous-total de CHF 33'630.-

- Divers et imprévus environ 10% : CHF 3'370.-

Coût total des travaux : CHF 37'000.-

Le solde des crédits disponibles pour la peinture de façade mis au budget 2018 se monte à CHF 22'000.-.

Le complément nécessaire à ces rénovations s'élève à CHF 15'000.-. Ce montant sera financé par la trésorerie ou par un emprunt.

En conséquence :

- vu le préavis de la Municipalité,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver la demande de crédit de CHF 15'000.00, telle que présentée.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :
Le Syndic : Pierre Burnier La secrétaire : Christiane Gerber